



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

M. Lionel Cavin, propriétaire des parcelles Nos 641 et 1827, sises en zone agricole (nom local, Au Vieux-Motty), demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre 20 arbres.

Ces arbres représentent un danger pour la sécurité de la voie ferrée.
Les arbres abattus devront être compensés par des buissons indigènes et la strate buissonnante existante devra être préservée.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de ces arbres est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 7 mars 2023/ig

La Municipalité